

Gîte de Thines

tel: 06.49.41.41.96

Le village

07140

Malarce sur la Thines

mel :gite.thines@laposte.net

CONTRAT DE LOCATION (gîte de groupe)

Entre les soussignés MAIRIE DE MALARCE 07140 Malarce sur la Thines, propriétaire,
et les locataires Mr & Mme

tél : Email : demeurant :

A été convenu ce qui suit :

«La MAIRIE DE MALARCE donne en location un logement pour 10 personnes dans une maison
située à Thines village 07140 Malarce sur la Thines

Description :

>Trois pièces principales : salon-séjour, deux chambres au rez de chaussée: une
chambre de 6 personnes, une chambre de 4 personnes en lits superposés
Cuisine équipée, trois salles d'eau
Superficie approximative de la maison 70 m².

Barbecue charbon de bois interdit, barbecue électrique autorisé à l'extérieur.

> Les animaux sont interdits

du / /2020 à 16h00

au / /2020 à 10h00

**LA LOCATION EST FAITE POUR LA SOMME DE : 910 Euros (taxe de séjour en sus
0.72€/adulte/nuit)**

Acompte de 25 %, soit **303 Euros** par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du trésor
Public, à envoyer avant le / /2020 date à laquelle la location deviendra effective.

LE SOLDE A LA REMISE DES CLES, soit : 607 Euros.

Une caution de 150 Euros vous sera demandée à votre arrivée et vous sera rendue dans la
semaine suivant votre départ.

Pour votre accueil et toutes les informations relatives à votre séjour votre contact est Mme
FETY Estelle qui est joignable par tél au 06.49.41.41.96 ou par mail gite.thines@laposte.net

**Avec votre acompte, veuillez nous retourner le double du contrat signé, précédé de la
mention "lu et approuvé " à l'adresse ci-dessous**

<p>Fait le</p> <p>Pour la gérante, Mme FETY Estelle</p>	<p>J'ai pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso.</p> <p>Fait à le / /</p> <p>Le locataire :</p>
--	--

CONDITIONS DE LOCATION

La location ne deviendra définitive qu'après signature ou acceptation du propriétaire.

Prise de possession

La maison est louée jusqu'aux dates et heures fixées, auxquelles le preneur s'engage à la rendre ainsi que le mobilier, EN PARFAIT ÉTAT DE PROPRIÉTÉ, sauf paiement des heures de travail nécessaires au nettoyage (forfait de 60 Euros). Les clés ne seront remises qu'après le règlement complet de la location et versement de la CAUTION de 150 Euros rendue dans la semaine suivant le départ.

Etat des lieux

L'état des lieux, du mobilier, et le bon fonctionnement de l'équipement seront contrôlés à l'entrée par le preneur, qui le cas échéant devra remettre sous un délai de 48h ses observations par écrit sur la feuille d'inventaire. Passé ce délai, il ne sera tenu compte d'aucune réclamation. Pour la sortie, il préviendra 48h à l'avance et remettra une liste des pertes, casses, détériorations afin de permettre les remplacements ou réparations nécessaires.

Le preneur jouira bourgeoisement des lieux et du mobilier loués. Il ne pourra sous aucun prétexte, en changer la nature, la destination et la distribution. Il en supportera les risques locatifs et compensera à leur valeur d'estimation les pertes, casses et détériorations survenues pendant la durée du contrat.

Le remplacement des objets cassés doit être fait après accord du propriétaire.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol.

Le preneur se conformera, le cas échéant, au règlement de la commune dont dépend la location. Dans tous les cas, les dégâts qu'il pourrait occasionner seront mis entièrement à sa charge. Toutes les réparations à effectuer au cours de la location ne provenant pas d'un défaut de construction ou d'une usure normale, tous débouchages d'évier, douche, WC, lavabo, tous remplacements d'interrupteurs cassés, sonneries, vitres, seront à la charge du preneur qui devra les faire effectuer. Le preneur supportera sans réduction de loyer, et sans indemnité, les réparations incombant au propriétaire, dont l'urgence apparaîtrait pendant la location.

La location n'est consentie que pour un nombre de personnes correspondant aux possibilités normales de la literie en place.

Le passage de toute personne non prévue au contrat doit faire l'objet d'un accord préalable écrit avec le propriétaire, dans tous les cas. Les installations sanitaires ne peuvent être utilisées régulièrement que par les personnes définies au recto du contrat.

MODALITES DE LOCATION

Le prix de location comprend : électricité, eau, vaisselle, torchons, protections des literies. **Compte-tenu des mesures COVID Le linge de lit est à amener ou à louer au prix de 4€/lit et le linge de toilette n'est pas fourni.**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée et quel qu'en soit le motif, les acomptes ne seront pas remboursés. Si, pour une raison quelconque, le preneur ne prenait pas possession de la location le jour prévu, le montant intégral du loyer serait dû.

Si 24 heures après la date prévue de la remise des clés, le preneur ne s'est pas présenté ou n'a pas averti d'un retard éventuel, le propriétaire se réserve le droit de relouer la maison ou l'appartement.

Si le preneur se présente au-delà de ce délai, le propriétaire n'est pas tenu de lui fournir un logement de remplacement et ne doit aucune indemnité. Cependant, en cas de relocation, pourra être versée au preneur défaillant la partie du loyer représentant le prorata entre la date de relocation et celle de la fin du présent contrat.

Signature du locataire précédée de :
"Lu et approuvé"